



Communiqué

Proposition de loi du 7 juillet : abandon total du « permis de tuer » !

Le 7 juillet, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi qui constitue un véritable « permis de tuer » pour la police et les gendarmes.

En effet, cette proposition de loi élargit leur usage des armes à feu, en créant une présomption de légalité des tirs et inversant la charge de la preuve. Ce qui signifie qu'en cas d'usage de leurs armes à feu, on considérerait que les policiers ont agi dans le cadre de la loi ! Ce serait alors aux magistrats et aux parties civiles de prouver qu'un tir mortel n'était pas justifié, avec pour conséquences que les policiers ne seront plus placés en garde à vue.

Une telle loi, qui sera discutée à l'automne au Sénat, ne pourra être qu'un encouragement à la multiplication des bavures policières et de l'usage sans aucun contrôle de leurs armes par certains policiers et gendarmes... alors qu'on compte déjà plus de 50 morts par an liés aux interventions des forces de police.

C'est pourquoi le Parti des travailleurs sera présent dans les manifestations « Non au permis de tuer » du 20 septembre* à Paris et en province, pour exiger l'abandon total de la proposition de loi du 7 juillet.

* à l'appel du Syndicat des avocats de France, de la Ligue des droits de l'homme, de partis, de syndicats et d'associations de familles de victimes.

8 NOVEMBRE • PARIS

**MEETING
INTERNATIONAL**

**Contre la guerre et l'exploitation !
Pour l'Internationale ouvrière !**

LE 8 NOVEMBRE 2026 À 14 HEURES

ESPACE CHARENTON, PARIS

327, rue de Charenton Paris 12^e • Métro Porte de Charenton